



Les splendeurs de Malte & Gozo



Du 21 au 27 avril 2025




Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652
Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES → LA VALETTE – QAWRA

LUNDI 21 AVRIL

En soirée, départ de Bruxelles par un vol direct de la compagnie régulière Air Malta.
Dîner libre à l'aéroport.

Arrivée tardive le soir à Malte et transfert vers l'hôtel à Qawra.
Installation et nuitée à l'hôtel Odyce 4*(chambre vue sur mer).

QAWRA –VITTORIOSA – QAWRA

MARDI 22 AVRIL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ avec votre guide francophone et transfert vers **Vittoriosa** pour le début des visites.

Entre les hauteurs de Kordin au sud et le fort Ricasoli au nord s'étendent les magnifiques Trois Cités, trois péninsules entourées d'eau et formant une sorte de trident symbolique aux noms chargés d'histoire : Senglea, Vittoriosa et Cospicua.

Des Trois Cités, Vittoriosa (la Victorieuse) est la plus intéressante. Elle forme une péninsule effilée, qui se termine par le fort Saint-Ange juché sur son éperon rocheux. C'est à pied, au fil des ruelles entrelacées, qu'il faut la découvrir. Du fort Saint-Ange, en passant par l'église Saint-Laurent et les vieilles auberges des chevaliers de l'ordre de Malte, cette petite ville a réussi à maintenir son caractère à la fois aristocratique et villageois. C'est ici que tout a commencé en 1530 pour les chevaliers de l'Ordre.



Visite du Palais de l'Inquisiteur de Vittoriosa.

Le Palais de l'Inquisiteur fut érigé en 1530, lors de l'arrivée des tribunaux civils de l'Ordre de St Jean, juste après celle des Chevaliers à Malte. Bien que ses occupants successifs aient de nombreuses fois modifié la structure du bâtiment, le Palais de l'Inquisiteur reste une merveille architecturale, représentative de l'Histoire morcelée et du patrimoine européen des îles.

Déjeuner dans un restaurant local.

En après-midi, visite du Fort Sant Angelo.

Après 1530, l'Ordre de Saint-Jean baptisa cette structure militaire le Fort Saint-Ange et en fit son quartier général. Les Chevaliers remodelèrent largement le bâtiment avec la construction d'une série de plates-formes d'artillerie qui ont marqué l'introduction du système de défense bastionné dans les îles maltaises. La sentinelle rajeunie du Grand Port avait joué un rôle majeur lors du Grand Siècle de 1565.



Retour à l'hôtel.

Dîner buffet à l'hôtel.

Nuitée à l'hôtel.

QAWRA – LA VALETTE – QAWRA

MERCREDI 23 AVRIL

Après le petit-déjeuner, départ vers **La Valette**.

La Valette, la capitale de Malte et ville portuaire, a préservé la plupart de son héritage architectural du 16^e siècle, construit sous les Chevaliers Hospitaliers. Cette ville a été l'une des premières à être listée au patrimoine mondial de l'Unesco. Appelée familièrement "Il-Belt", "La ville", elle a pris son nom de son fondateur, le Grand Maître Jean Parisot de la Valette.



Visites de la co-cathédrale Saint-Jean.



La Cathédrale Saint-Jean est le plus beau joyau des îles maltaises. Souvent décrite comme le premier exemple d'architecture baroque jamais construit, elle illustre le rôle spirituel et militaire de ses commanditaires. La cathédrale témoigne du talent de l'architecte militaire maltais Girolamo Cassar, et de Mattia Preti, l'artiste et chevalier calabrais. Elle abrite également l'un des tableaux les plus célèbres et les plus impressionnants d'Europe, "la Décollation de Saint Jean-Baptiste", du Caravage, le peintre « maudit ».

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation des visites avec le **musée national d'archéologie et l'Infirmerie Sacré.**

Construit en 1575 sous l'égide du grand maître Jean de la Cassière dix ans après le Grand Siècle, l'Infermeria Sacra est l'un des monuments les plus prestigieux laissés par l'Ordre de Saint-Jean.

Sa grande salle, longue de 155m, large de 10m et haute de 11m, elle est dallée en marbre et pouvait accueillir jusqu'à 914 en cas d'urgences. Les malades y étaient admis sans distinction de race ni de religion et bénéficiaient des soins les plus avancés, ses médecins étant envoyés par l'ordre pour étudier la médecine à Florence et à Pise et la chirurgie à Paris. Avec des ustensils en or et argent, massifs, ce fut l'un des hopitaux les plus modernes de son temps et le plus grand d'Europe.



Retour à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

QAWRA – GOZO – QAWRA

JEUDI 24 AVRIL

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ vers Cirkewwa, port situé dans le nord-ouest de l'île pour y prendre le ferry à destination de **Gozo**, l'île sœur de Malte.

Très différente de l'île de Malte, Gozo permet d'approcher le mode de vie de l'archipel au plus près. Les quelques 31000 habitants, aussi serviables que souriants, sont fiers de cette différence, se revendiquant Gozitains (ou Gozitans) avant de se dire Maltais. Ils ont leur propre dialecte et peuvent s'enorgueillir de la beauté de leur île, de son tempérament rural et de sa nature encore préservée.



Ce matin, visite de la capitale de Gozo, **Victoria**, avec sa "Citadella" et sa basilique Saint Georges.

La Citadelle de Gozo doit ses racines à l'époque médiévale tardive, mais la colline fut investie dès l'ère du néolithique. Après le Grand Siècle de 1565, les Chevaliers la consolidèrent afin d'en faire un refuge défensif en cas de nouvelle attaque. Jusqu'en 1637, une loi contraignait même la population de Gozo à passer ses nuits dans l'enceinte de la Citadelle, pour sa propre sécurité. Ce n'est que plus tard, en des temps plus pacifiques, que cette restriction fut levée et que la population s'installa en dehors des fortifications, créant la ville prospère de Rabat, connue aujourd'hui sous le nom de Victoria.



En fin de matinée, découverte des salines de Qbajjar, **bassins creusés dans la roche** il y a plusieurs siècles par les Romains pour la récolte et la production de sel.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite des **temples de Ggantija** ("le lieu des géants").

Les temples, accolés l'un à l'autre, sont entourés d'un champ planté d'oliviers, de vignes, de grenadiers et de caroubiers, sur fond de panorama gozitaïn grandiose. Par leur âge (ce sont les plus vieux temples non encastrés du monde) et leur excellent état de conservation, ces deux temples inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco constituent un témoignage essentiel des croyances des premiers Maltais.



Transfert vers le ferry et retour vers Malte.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

QAWRA – RABAT – MDINA – QAWRA

VENDREDI 25 AVRIL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert vers Rabat et visite des catacombes.

Cette nécropole, à la fois chrétienne et païenne, date des 4^e et 5^e siècles après J.-C. et occupe plus de 2000 mètres carrés. Elle se trouve à l'emplacement de sépultures phéniciennes antérieures, hors des limites de la ville, car selon les lois romaines, un cimetière devait toujours rester à l'extérieur de la cité. La visite, très impressionnante, est une véritable plongée en apnée dans un univers souvent méconnu et offre une illustration des rites existants.

Suivi de la visite de la **Domus Romana**, les vestiges d'une villa romaine qui abrite aujourd'hui le Musée des Antiquités Romaines.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers **Mdina** et visite de la ville.

L'histoire de Mdina et de son extension Rabat est aussi ancienne et aussi mouvementée que l'histoire de l'archipel elle-même. Les origines de Mdina, la capitale médiévale de Malte, remontent à plus de 4000 ans.

Mdina a eu plusieurs noms et titres en fonction de ses occupants successifs : Melita pour les Romains, elle devient Medina pour les arabes puis "Citta Vecchia", la cité ancienne, lorsque La Valette devint le cœur de l'archipel. Mais aucun autre nom ne la décrit mieux que son nom médiéval, "Citta Notabile", la cité noble.



Dîner et nuitée à l'hôtel.

QAWRA – MOSTA – QAWRA

SAMEDI 26 AVRIL

Après le petit déjeuner, transfert vers Mosta en passant par le jardin botanique de Saint Antoine.

Continuation de la route avec un deuxième arrêt Naxxar et visite du **Palazzo Parisio**.

L'on dit souvent de cet admirable palais nobiliaire situé à Naxxar, chargé d'histoire, avec son jardin anglais, qu'il est un Versailles miniature. C'est l'un des plus somptueux de Malte, construit par le Grand Maître Manoel de Vilhena au 18^e siècle. Aujourd'hui demeure seigneuriale, il possède une belle architecture baroque et de magnifiques jardins.



Continuation des visites en direction de **Mosta**, au centre de l'île.

Le dôme de Mosta, dédié à l'Assomption, est le troisième plus grand dôme au monde. L'église, plus connue sous le nom de rotonde Sainte-Marie, a failli être détruite lors de la Seconde Guerre mondiale. Une réplique de la bombe a été installée à l'intérieur de l'église comme mémorial dédié à ce "miracle".



Déjeuner dans un domaine agricole.

Retour vers l'hôtel avec un arrêt panoramique aux falaises de Dingli.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.

Après le petit-déjeuner à l'hôtel, départ vers le temple **Hagar Qim**.
En cours de route, arrêt à la Grotte Bleue.

Cette grotte préhistorique a été découverte à la fin du siècle dernier. Selon les archéologues, elle indique clairement la première présence humaine à Malte.

Le site des temples de Hagar Qim, découvert en 1839, date de la période 2400-2000 avant JC. Le plus grand mégalithe de ce site fait quelques sept mètres de haut et pèse plus de vingt tonnes.

Déjeuner dans un restaurant local.

En début d'après-midi, transfert vers l'aéroport et modalités d'enregistrement.

Envol vers Bruxelles avec la compagnie régulière Air Malta.

Arrivée à Bruxelles en soirée.



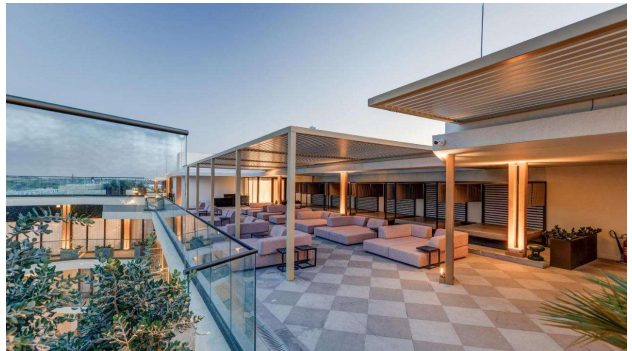
- FIN DE VOTRE SEJOUR -

VOTRE HOTEL :

Hotel Odycy 4*

Situé en bord de mer à Qawra, à San Pawl il-Baħar, l'AX ODYCY Hotel offre une superbe vue sur la mer Méditerranée. L'établissement possède sur le toit une piscine réservée aux adultes avec des bains à remous offrant une vue panoramique.

L'hôtel AX ODYCY propose des chambres élégantes et modernes dotées de la climatisation ou du chauffage, d'une connexion Wi-Fi gratuite, d'un bureau, d'une salle de bains privative, d'une télévision à écran plat et d'un balcon privé.



CARTOGRAPHIE :



Le Prix

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 15/12/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.795 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 500 €

PRIX NORMAL (RESERVATION A PARTIR DU 16/12/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 2.945 €

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 500 €

Ce prix comprend :

- Les vols internationaux A/R avec la compagnie aérienne régulière Air Malta (taxes d'aéroport à ce jour +/- 76€, sous réserve de modification).
- Le transport et les transferts en bus confortable.
- L'hébergement avec chambre vue sur mer à l'hôtel 4* mentionné au programme ou similaire.
- La pension complète à l'exception du dîner du jour 1.
- Les déjeuners et dîners dans des restaurants locaux choisis pour leurs qualités gastronomiques.
- Les entrées des sites et musées prévues au programme.
- Les services d'un guide parlant français.
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles.
- La TVA.

Ce prix ne comprend pas :

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI EN DATE DU 16/09/2024.

REMARQUES IMPORTANTES

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, CERTAINES ETAPES DE CE VOYAGE SE FONT A PIED ET REQUIERENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TIRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : MALTE & GOZO, DU 21 AU 27 AVRIL 2025

A RENVOYER CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :
N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :
N° DE CARTE D'IDENTITE : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION: ASSURANCE AUPRÈS DE LA COMPAGNIE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) :

MALTE & GOZO, DU 21 AU 27 AVRIL 2025

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 DECEMBRE 2024 : 2.795 €**

APRES LE 15/12, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.945 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **500 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE **30%** EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE **KBC** AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 21 MARS 2025.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
REFERENCE : MALTE D.3857

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

LA LOI DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2017, RÉGISSANT LE CONTRAT DE VOYAGES À FORFAIT, EST D'APPLICATION POUR LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRE DE VENTE. DANS LE PRÉSENT TEXTE, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. EST APPELÉ « L'ORGANISATEUR » ET LE CLIENT EST APPELÉ « VOYAGEUR ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

LES OFFRES DE VOYAGES DE L'ORGANISATEUR SONT RÉDIGÉES DE BONNE FOI EN FONCTION DES DONNÉES DISPONIBLES LORS DE LA RÉDACTION. L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE CORRIGER LES ERREURS MATÉRIELLES MANIFESTES DANS LES INFORMATIONS FOURNIES. IL Y A ACCEPTATION EXPLICITE PAR LES PARTIES POUR SPÉCIFIER QUE LES INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES PEUVENT ÊTRE MODIFIÉES AVANT LA CONCLUSION DU CONTRAT. LES INFORMATIONS DONNÉES PAR TÉLÉPHONE PAR LES PRÉPOSÉS DE L'ORGANISATEUR SONT TOUJOURS DONNÉES SOUS RÉSERVE.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A L'ACCEPTATION PAR LE VOYAGEUR DU CONTRAT DE VOYAGE, UN ACOMPTE DE MINIMUM 30% DU PRIX DU VOYAGE TOTAL SERA DEMANDÉ AU VOYAGEUR. EN FONCTION DU MONTANT ET/OU DE LA NATURE DU VOYAGE, UN SECOND ACOMPTE POURRA ÊTRE DEMANDÉ PAR L'ORGANISATEUR. LE SOLDE SERA PAYABLE AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LE DÉPART DU VOYAGE. LES DOCUMENTS DE VOYAGE NE SERONT DÉLIVRÉS QU'APRÈS RÉGLEMENT DU SOLDE DU PRIX TOTAL DU VOYAGE.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

LE VOYAGEUR PEUT RÉSIER LE CONTRAT DE VOYAGE À TOUT MOMENT AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT SOUS RÉSERVE DE PAYER À L'ORGANISATEUR DES FRAIS DE RÉSIATION FIXÉS FORFAITAIEMENT COMME SUIT :

JUSQU'À 90 JOURS AVANT LE DÉPART : 30 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE
DE 89 À 60 JOURS AVANT LE DÉPART : 50 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE
DE 59 À 31 JOURS AVANT LE DÉPART : 75 % DU PRIX TOTAL DU VOYAGE
DE 30 À 0 JOURS AVANT LE DÉPART : LE PRIX TOTAL DU VOYAGE

L'ANNONCE DE CETTE RÉSIATION PAR LE VOYAGEUR DOIT PARVENIR À L'ORGANISATEUR PAR LETTRE RECOMMANDÉE OU PAR EMAIL ET PREND EFFET LE JOUR MÊME OU LE PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DATE DE L'ANNONCE, COMPTE TENU DES HORAIRES DE BUREAU DE L'ORGANISATEUR (DU LUNDI AU VENDREDI, JOURS FÉRIÉS EXCLUS) EN CE QUI CONCERNE LA DÉTERMINATION DE DATE DE RÉSIATION.

LORSQUE LE VOYAGE A DÉBUTÉ, IL N'Y A PLUS AUCUN REMBOURSEMENT POSSIBLE. TOUT VOYAGE INTERROMPU OU ABRÉGÉ POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, NE DONNE LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR DE VOYAGE PEUT RÉSIER LE CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SI LE NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES POUR LE VOYAGE À FORFAIT EST INFÉRIEUR AU NOMBRE INDIQUÉ DANS LE CONTRAT. DANS CE CAS, L'ORGANISATEUR SE DOIT DE NOTIFIER LA RÉSIATION DU CONTRAT AU VOYAGEUR, AU PLUS TARD VINGT JOURS AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT D'UNE DURÉE DE PLUS DE SIX JOURS OU DANS LE DÉLAI DE SEPT JOURS AVANT LE DÉBUT DU VOYAGE À FORFAIT D'UNE DURÉE DE DEUX À SIX JOURS.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'EFFECTUER DES MODIFICATIONS MINEURES AU CONTRAT DE VOYAGE DANS LES LIMITES FIXÉES DANS L'ARTICLE 24 AL. 2 ET 3 DE LA DITE LOI. CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 19 À 23 DE LA LOI RELATIVE À LA VENTE DE VOYAGES À FORFAIT PUBLIÉE LE 1/12/2017, L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER À LA HAUSSE OU À LA BAISSÉ LES PRIX DU CONTRAT, APRÈS SA CONCLUSION ET DANS LES MODALITÉS PRÉVUES PAR LADITE LOI.

EN CE QUI CONCERNE DES MODIFICATIONS SIGNIFICATIVES APPORTÉES PAR L'ORGANISATEUR, LE VOYAGEUR PEUT SE RÉFÉRER AU FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT POUR LES MODALITÉS ÉVENTUELLES, ART N1 DES ANNEXES DE LADITE LOI (DOCUMENT À DISPOSITION DU VOYAGEUR).

Lic Cat A 1652

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

EN CE QUI CONCERNE LA CESSION DU CONTRAT DE VOYAGEUR PAR LE VOYAGEUR À UN TIERS, LE VOYAGEUR PEUT SE RÉFÉRER AU FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT POUR LES MODALITÉS ÉVENTUELLES, ART N1 DES ANNEXES DE LADITE LOI (DOCUMENT À DISPOSITION DU VOYAGEUR).

7. CARNET DE VOYAGE

CE DOCUMENT FINAL AVANT LE DÉPART DU VOYAGE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CONTRAT DE VOYAGE. IL CONTIENT LES DERNIÈRES MISES-À-JOUR DES INFORMATIONS DU VOYAGE SAUF INFORMATIONS COMMUNIQUÉES EN TOUTE DERNIÈRE MINUTE PROVENANT D'UNE SOURCE EXTÉRIEURE À L'ORGANISATEUR.

DANS CE CARNET FIGURERONT LE NOM ET LE N° DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE AUQUEL LE VOYAGEUR SE RÉFÉRERA EN CAS DE PROBLÈME ET/OU DE NON-CONFORMITÉ. LE VOYAGEUR SERA TENU D'ACCEPTER QUE L'ORDRE DANS LEQUEL SE DÉROULERONT LES VISITES PEUT CHANGER PAR RAPPORT AU TEXTE DU CARNET SELON LE CONSEIL AVISÉ DU GUIDE, AU COURANT DES CIRCONSTANCES LOCALES L'EXIGEANT ÉVENTUELLEMENT.

EN CE QUI CONCERNE L'HÉBERGEMENT AU COURS DES CIRCUITS ORGANISÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES CHAMBRES SONT RÉSERVÉES EN CATÉGORIE STANDARD DANS LES HÔTELS MENTIONNÉS OU SIMILAIRES. L'ORGANISATEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE D'ÉVENTUELS INCONVÉNIENTS RENCONTRÉS CONCERNANT LA CHAMBRE OU INHÉRENTS À LA GESTION HÔTELIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT CHOISI.

L'ORGANISATEUR OU SON DÉLÉGUÉ VEILLERONT TOUTEFOIS TOUJOURS À TRANSMETTRE LES DEMANDES SPÉCIFIQUES AU PRÉALABLE ET À SOLUTIONNER LES PROBLÈMES ÉVENTUELLEMENT RENCONTRÉS LORS DU SÉJOUR.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

LE VOYAGEUR DOIT, AU DÉPART DU VOYAGE, ÊTRE EN POSSESSION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR LE VOYAGE : PASSEPORT EN ÉTAT DE VALIDITÉ, CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ, VISA, CARTE DE VACCINATION SI NÉCESSAIRE. L'ORGANISATEUR NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE CETTE SORT DE MANQUEMENT ÉVENTUEL.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

LES HORAIRES DE VOLS SONT COMMUNIQUÉS SOUS RÉSERVE DE CHANGEMENT PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE OPÉRANT. L'ORGANISATEUR, RECEVANT DU VOYAGEUR LA DEMANDE DE PRÉ-RÉSERVATION DE PLACE SPÉCIFIQUE DANS L'AVION, NE PEUT LA GARANTIR FORMELLEMENT. LA PLUPART DES COMPAGNIES AÉRIENNES NE CONFIRMENT JAMAIS LA PRÉ-RÉSERVATION DE SIÈGES DANS L'AVION ET SE RÉSERVENT LE DROIT DE MODIFIER TOUTE PRÉ-RÉSERVATION DE SIÈGES À TOUT MOMENT ET SANS PRÉAVIS.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

LE VOYAGEUR PARTICIPANT À UN VOYAGE DE GROUPE DOIT ÊTRE CONSCIENT, EN FONCTION DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'ORGANISATEUR, QU'UN CIRCUIT PEUT COMPORTER CERTAINS DANGERS DUS AU HASARD MAIS AUSSI AUX MODES DE DÉPLACEMENT, À LA NATURE IMPRÉVISIBLE, AU RELIEF ESCARPÉ OU À L'ISOLEMENT DE CERTAINES CONTRÉES, AUX MALADIES TROPICALES, AU CLIMAT CHANGEANT ETC. SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE. LE VOYAGEUR A L'OBLIGATION DE S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE SANTÉ DE LA DESTINATION.

11. PLAINTES ET LITIGES

TOUT LITIGE PORTÉ À LA CONNAISSANCE DE L'ORGANISATEUR, PAR LETTRE RECOMMANDÉE OU PAR EMAIL DANS LES 15 JOURS DU RETOUR ET NE POUVANT ÊTRE TRANCHÉ À L'AMIABLE ENTRE PARTIES, SERA SOUMIS À LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGE OU, SI C'EST LA VOLONTÉ DU VOYAGEUR, SOUMIS AU TRIBUNAL COMPÉTENT DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BRUXELLES DE RÔLE LINGUISTIQUE FRANÇAIS.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'ORGANISATEUR A SOUSCRIT UNE ASSURANCE COUVRANT SES CLIENTS CONTRE SA PROPRE INSOLVABILITÉ FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE GARANTIE VOYAGES :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.fgv.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018